

Confédération Musicale de France

ÉTAT DE PROPOSITION

pour la Médaille de la Confédération Musicale de France
accordée aux personnes qui par leur action ont rendu
des services notoires à l'œuvre fédérale ou confédérale.

(Décision du Congrès de Paris, le 24 octobre 1959)

Nom et prénom usuel du candidat (*en lettres capitales*) :

.....

Lieu et date de naissance :

Résidence actuelle :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

A , le

Cachet de la Fédération Régionale et
Visa du Président ou de son Délégué

Les Membres du Conseil d'Administration
soussignés certifient sincères et exacts les
renseignements donnés ci-dessus :

Le Président :

Le Directeur :

Confédération Musicale de France

ÉTAT DE PROPOSITION

pour la médaille accordée aux ⁽¹⁾ :

- | | |
|---|---|
| - SOCIÉTAIRES comptant | - VÉTÉRANS ayant 50 ans de service et |
| au moins 20 ans de service (bronze) | 65 ans d'âge (médaille vétéran simple) |
| au moins 30 ans de service (argentée) | 70 ans d'âge (médaille avec étoile) |
| au moins 40 ans de service (dorée) | 75 ans d'âge (médaille avec palme) |
| au moins 50 ans de service (dorée avec étoile) | 80 ans d'âge (Grande médaille vétéran) |

Nom et prénom usuel du candidat :

Lieu et date de naissance :

Adresse :

Société à laquelle il appartient :

(Spécifier le genre : Harmonie, Fanfare, Chorale, etc...)

Date d'entrée dans la société ⁽²⁾ : Fonction occupée :

Adresse de la société :

Date de la fondation :

Fédération à laquelle elle est affiliée :

Tableau des années de service ⁽³⁾

(Les années de service militaire sont comprises dans ce tableau lorsqu'elles ont été accomplies dans la Musique ou si elles ont interrompu l'activité musicale.)

Nom des Sociétés auxquelles le candidat a appartenu	Date d'entrée	Date de sortie	Temps passé dans chaque société

Nombre total des années de présence :

À , le

Cachet de la Fédération Régionale
et visa du Président
ou de son délégué:

Les membres du Conseil d'Administration soussignés,
sincères et exacts les renseignements donnés ci-dessus :
Le Président, Le Directeur, Les membres

⁽¹⁾ Rayer les mentions inutiles.

⁽²⁾ Précisez au moins le mois et l'année.

⁽³⁾ NOTE IMPORTANTE : Les récompenses étant accordées sous la responsabilité des Fédérations régionales, celles-ci devront vérifier et contrôler soigneusement les renseignements donnés dans le « Tableau des années de service ».

Confédération Musicale de France

ÉTAT DE PROPOSITION

pour la **MEDAILLE DE DIRECTION** accordée pour ⁽¹⁾ :

- au moins 15 ans de direction (bronze)
- au moins 20 ans de direction (argentée)
- au moins 25 ans de direction (dorée)
- au moins 30 ans de direction (dorée avec étoile)
- au moins 35 ans de direction (dorée avec palme)

dans une ou plusieurs sociétés musicales

Les années passées comme exécutant ou sous-chef n'entrent pas en ligne de compte.

Nom et prénom usuel du candidat :

Lieu et date de naissance :

Adresse :

Société à laquelle il appartient :

(*Spécifier le genre : Harmonie, Fanfare, Chorale, etc...*)

Date d'entrée dans la société au poste de directeur :

Adresse de la société :

Date de la fondation :

Fédération à laquelle elle est affiliée :

Tableau des années de service ⁽²⁾

(Les années de service militaire sont comprises dans ce tableau lorsqu'elles ont été accomplies dans la Musique ou si elles ont interrompu l'activité musicale.)

Nom des Sociétés auxquelles le candidat a appartenu	Date d'entrée	Date de sortie	Temps passé dans chaque société

Nombre total des années de présence :

À , le

Cachet de la Fédération Régionale
et visa du Président
ou de son délégué:

Les membres du Conseil d'Administration soussignés,
sincères et exacts les renseignements donnés ci-dessus :
Le Président, Le Directeur, Les membres

(1) Rayer les mentions inutiles.

(2) NOTE IMPORTANTE : Les récompenses étant accordées **sous la responsabilité des Fédérations régionales**, celles-ci devront vérifier et contrôler soigneusement les renseignements donnés dans le « Tableau des années de service ».